



## Compte-rendu audience DASEN - FSU

Jeudi 19 septembre 2013

Etaients présents :

- Monsieur Cosnard, Directeur Académique et Monsieur Lacouture, Secrétaire Général de la direction académique,
- Michel Torres, Secrétaire Départemental FSU, Marc Poulou, co-Secrétaire départemental SNES-FSU et Joëlle Noguère Secrétaire Départementale SNUipp-FSU.

L'audience était prévue pour durer environ 1h. Le DASEN et le SG nous en ont consacré 2.

Il s'agissait pour nous, lors de cette première audience avec le DASEN nouvellement nommé, de préciser le cadre dans lequel la FSU et ses syndicats situent leur action.

La FSU65 présente les sujets et domaines revendicatifs qui sont au cœur de ses préoccupations : le Service Public National de l'Education, la défense des personnels, le budget, l'action sociale, la gestion des personnels (règles collectives), la décentralisation, le combat contre toutes les inégalités, et la justice sociale (salaires, retraites, droits sociaux et syndicaux).

Le DASEN semble bien connaître les positions de la FSU et de ses syndicats.

Un échange a lieu autour des questions liées aux ravages de la RGPP, de la paupérisation des salariés et retraités qui s'accroît dans l'EN, de la dégradation des conditions de travail des personnels. Un accent est mis sur l'insuffisance des moyens accordés au Comité Départemental d'Action Sociale alors que l'augmentation des demandes d'aide s'amplifie de façon significative. Un point aussi sur le rôle du CHSCTD.

Concernant la carte scolaire des premier et second degrés, le DASEN s'engage à défendre de son mieux les besoins du département.

Nous soulignons également les difficultés générées par des décisions du Comité Médical Départemental qui mettent des personnels dans de graves difficultés. Il reconnaît qu'il a été alerté sur cette question, et qu'il y est sensible.

Pour ce qui est du 1er degré le SNUipp-FSU65 rappelle les 2 axes de son action :

- œuvrer à la réussite de tous les élèves où qu'ils soient et quels qu'ils soient
- œuvrer à l'amélioration des droits et des conditions de travail des personnels.

Pour le SNUipp-FSU, ces 2 axes sont intrinsèquement liés.

Pour ce qui concerne les personnels, le SNUipp-FSU65 précise qu'il est très attaché au respect :

- du droit
  - de l'égalité de traitement
  - de la transparence
- dans toutes les opérations de gestion des personnels et des moyens
- du droit syndical.

Le SNUipp-FSU65 affirme que nous avons connu récemment des années très difficiles à cet égard, que ce soit du fait de la politique gouvernementale, ou des orientations académiques et départementales. Ces orientations ont créé un sentiment d'injustice, une aggravation des conditions de travail et un malaise généralisé. Nos collègues ont le sentiment que la hiérarchie



ne leur fait plus confiance et qu'elle souhaite contrôler au plus près le travail des personnels. Les enseignants ont l'impression de devoir justifier en permanence les décisions qu'ils prennent.

D'autre part, le recentrage de la gestion du 1er degré au niveau académique conduit à un alignement par le bas des règles départementales. Les représentants des personnels que nous sommes font le constat d'une dépossession de leur capacité d'intervention. Le SNUipp-FSU65 est opposé à ce pilotage centralisé (postes à profil pour directions à 10 cl., barème mouvement, formation continue, ...) .

Le DASEN affirme qu'il présidera les CAPD, dans la limite des contraintes de son agenda.

Le SNUipp-FSU65 souligne qu'il considère cette décision comme une marque de respect vis-à-vis des personnels.

Le DASEN affirme qu'il apprécie la connaissance fine de la réalité des écoles et de la situation des personnels qu'il constate dans le département. C'est pour lui un atout.

Le SNUipp-FSU65 demande qui du DASEN ou du SG le recevra pour traiter des situations individuelles des collègues. Indifféremment l'un ou l'autre, en fonction de leurs agendas respectifs et du caractère d'urgence du sujet.

Le SNUipp-FSU65 réitère sa demande que les organisations syndicales soient également destinataires de toutes les circulaires émanant des services de la d.a. envoyées dans les écoles et établissements. Le DASEN et le SG n'y voient aucun inconvénient, le DASEN précisant même que pour lui, il s'agirait plutôt d'un « plus » dans le cadre du dialogue social.

Le SNUipp-FSU65 réaffirme son attachement à une formation initiale et continue de haut niveau pour tous les personnels. Une discussion s'engage sur ce point.

Le SNUipp-FSU65 rappelle son opposition à la loi d'orientation et sa demande de réécriture du décret sur les rythmes scolaires. Nous considérons que ces 2 textes ne vont en rien résoudre les questions liées à la difficulté scolaire, qui est très largement corrélée aux inégalités sociales dans notre pays. Pire, ils risquent de les aggraver.

Il abonde dans le sens du SNUipp-FSU65 qui considère que les difficultés sociales et scolaires, bien que prenant un visage différent dans les secteurs urbains et rural, sont tout aussi préoccupantes et graves dans le secteur rural. Le DASEN nous informe par ailleurs que le MEN en est également conscient et que les assises de l'Education Prioritaire doivent également concerner le secteur rural ou péri-urbain.

Le DASEN indique que les inégalités existaient et existent, et que son ambition est de ne pas les creuser. Le SNUipp-FSU65 lui demande de bien vouloir faire procéder à une enquête sur la gratuité des dispositifs péri-scolaires liés au changement de rythmes afin d'informer le CDEN sur ce point. Nous avons déjà formulé cette demande en CDEN en juin.

Concernant la carte scolaire :

le SNUipp-FSU65 lui remet la liste des demandes de moyens supplémentaires qu'il défendra lors du CTSD du 2 octobre et du CDEN du 8 octobre.

A la question du SNUipp-FSU65 concernant les personnels en surnombre, le DASEN répond qu'à ce jour il y aurait 7 surnombres dans le 65 selon le comptage académique. Or, c'est un comptage purement administratif qui ne tient pas compte de la réalité sur le terrain (congés de maladie longs, congés parentaux, disponibilités, ...).



Concernant les personnels AED :

Le SNUipp-FSU65 remet au DASEN un courriel de M. Faisy de la DPAAE du rectorat qui précise que Monsieur le Recteur est revenu au mois de juillet sur sa décision de réduire le temps de travail des AVSCo en ULIS et de compléter par un contrat d'AED AVSM le contrat réduit de façon à permettre au salarié de conserver son salaire antérieur, et de compléter l'accompagnement des élèves de l'ULIS.

Cette décision fait suite à la mobilisation des personnels et à la défense de ce dossier menée en CTA par les organisations syndicales.

Il a été affirmé oralement aux représentants de la FSU reçus au rectorat, que cette mesure s'appliquerait également aux AVSCo en CLIS. Le DASEN et le SG vont se renseigner, d'autant plus que la quotité de travail prévue est de 80% et non de 75% comme appliquée dans le 65, ce que nous avons souligné.

Le SNUipp-FSU65 demande comment cela se passera pour les personnels ayant renoncé à leur contrat d'AVSCo à cause de la diminution de leur quotité horaire. Pourront-ils réintégrer leur poste ? Réponse dès que possible.

Le SNUipp-FSU65 soulève la question de la subrogation de responsabilité de l'Etat en cas d'accident d'un élève pendant sous responsabilité d'un personnel sous contrat AED. Réponse : l'Etat se subrogera comme pour tous les personnels de l'EN dans la même situation.

autre question : le DASEN et le SG trouvent-ils acceptable qu'un personnel sous contrat AED se voit confier seul la surveillance de la récréation ? Ils vont y réfléchir, mais ne semblent pas très "emballés" par cette idée ...

Le SNUipp-FSU65 demande que les personnels qui ont vu leur quotité de travail diminuée sur décision unilatérale de l'employeur, soient informés des recours et modalités de recours qui s'offrent à eux dans ce cas de figure. Le DASEN confirme qu'il s'agit effectivement d'une disposition prévue par le code du travail.

Le SNUipp-FSU65 demande également que lui soit communiquée la liste des personnels en contrat précaire (AED et CUI) avec leur affectation afin de pouvoir les contacter pour les informer.

Le SNES-FSU65 prend ensuite la parole pour évoquer les problématiques du 2<sup>nd</sup> degré. L'état d'esprit des collègues n'est pas non plus au beau fixe dans le secondaire.

- Arrivée dans un contexte difficile

Département particulièrement affaibli par les suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Lycée Marie-Curie : 80 postes en 10 ans, parfois 15 en un an. Stable depuis peu, mais tout de même.

Collège de Séméac : 15 postes en 10 ans, soit le tiers des postes. ... Exemples nombreux.

La légère baisse démographique n'explique pas ces suppressions massives. Les effectifs par classe ont fortement augmenté.

Autres conséquences : augmentation des services partagés, impossibilité d'avoir une mutation, etc ... Dégradation des conditions de travail : très mauvais pour le moral et la motivation.

- Plusieurs points positifs selon nous dans les décisions du Directeur Académique précédent :

- Constitution d'un CTSD 2<sup>nd</sup> degré et volonté de dialogue.

- Refonte de la sectorisation, même si elle reste pour l'instant inachevée.

Séméac et Pyrénées remontent la pente, trop lentement ;

Desaix est durement touché : perte d'élèves, mixité sociale en péril et classes très chargées, Victor Hugo qui est encore loin d'une taille raisonnable. Et tout cela parfois basé sur des



problèmes très subjectifs d'image.

Autre point positif : le soutien du Directeur Académique précédent à la structure du lycée Jean Dupuy, qui a été consolidée.

➤ Par le passé, le Directeur Académique a dû prendre des mesures à l'égard de certains personnels de Direction (Séméac, Luz). Des problèmes subsistent (Paul-Eluard, dossier que nous suivons avec attention). Nous ne réclamons pas « des têtes », mais simplement que l'ordre et un climat serein de travail soit rétabli dans les meilleurs délais. Il en va parfois de la sécurité des enfants.

Les relations hiérarchiques deviennent difficiles, sans évoquer les cas emblématiques précédents.

- Cas particuliers

➤ établissements isolés avec beaucoup de services partagés (St-Laurent avec 16 postes dans ce cas)

➤ différents problèmes géographiques (Arreau, Luz avec la suppression du poste de principal)

Préserver les moyens, si on ne sait pas les augmenter.

- Langues Anciennes en difficulté (plus de grec en lycée à Tarbes, unique dans l'académie pour une préfecture), ainsi que les dispositifs bilangues et l'occitan.

- Création du chinois avec des moyens sans rapport avec la demande, alors que l'allemand a pu être supprimé avec davantage d'élèves et que d'autres Langues Vivantes sont déjà en difficulté (arabe, portugais, russe).

- Professeurs non remplacés en Mathématiques, Histoire-Géographie (Victor Hugo, Desaix), SVT. Quand on affecte les TZR à l'année, il ne faut pas s'étonner.

- Légalité des Compléments de Service

Nous serons vigilants, ainsi que plus généralement sur le respect des statuts.

Décret n° 50-581 du 25 mai 1950, art. 3, alinéa 1

« Les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maxima de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville ».

Donc quand le complément de service est dans une autre commune, il est illégal et contestable. Comme la démarche est individuelle auprès du Tribunal Administratif, cela sort de la démarche syndicale, mais donne une image détestable de l'institution qui peut ainsi être condamnée pour n'avoir pas respecté la loi.

- Rejets répétés de demandes de Congé de Longue Maladie de la part du Comité Médical Départemental.

Des règles nationales n'ont pas été appliquées localement.

- Gros point noir : la collecte des chiffres de grévistes. Gros désaccord avec notre syndicat, et extrême rancœur chez nos collègues. Des pratiques honteuses : calcul de % en divisant par le nombre total de professeurs, même ceux qui sont malades, en Rattachement Administratif et en poste ailleurs, etc ..., mais aussi panel Mosart (des établissements représentant tout le département et choisi sur quelle base ???).

Un changement, lequel ? Une administration doit être au service de l'état et pas de la communication d'un pouvoir politique. Des pratiques qui nous font honte, mais qui enveniment considérablement les relations avec la hiérarchie. Comment faire appliquer quelque réforme que ce soit aux enseignants quand on les traite ainsi ?

michel torres, joëlle noguère et marc poulou